

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_090

Séance du lundi 27 juillet 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/07/2020

Présents : 17

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Secrétaire de
séance: François FOLCHER

Représentés:

Excusés: Daniel MOLINES, Clara ARBOUSSET

Absents:

Objet: Dissolution du budget annexe M14 Pré Platon - DE_2020_090

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-13 et L.2333-78,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1521-II et 1521-III,

Considérant que le budget annexe Pré Platon n'a plus de raison d'exister car l'aménagement du lotissement est clôturé,

Considérant que la dissolution du budget annexe du Pré Platon et son intégration dans le budget principal à compter du 1 janvier 2020, auront comme effet une plus grande lisibilité,

Considérant qu'il convient de reprendre dans le budget principal l'intégralité du passif, de l'actif et des résultats du budget annexe du Pré Platon au 1er janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la suppression du budget annexe du Pré Platon au 31 décembre 2019,
- d'accepter la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe du Pré Platon dans le budget principal au 1er janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe du Pré Platon aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphane Maurin

